

DECHARGE PARENTALE

En signant ce document, le représentant légal :

- autorise l'enfant mineur à entrer seul à l'Alaïa Chalet
- assure être joignable et à distance raisonnable d' Alaïa Chalet

Les enfants entre 12 et 15 ans sont autorisés à entrer seuls, non accompagné d'une personne majeure, dans le centre des sports d'action sur remise de ce document signé par un représentant légal. Au-dessous de 12 ans, les enfants doivent être obligatoirement accompagnés par une personne majeure.

Je soussigné (e) Melle/Mme/Mr./
Déclare vouloir laisser entrer seul mon (mes) enfant(s) en date du ://///
Nom, prénom et date de naissance des enfants :
1/
2/
3/
4/
Par ce fait, je décharge Alaïa SA de toutes responsabilités en cas d'incidents (accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres) survenant sur la (les) personne (s) ci-nommée (s) ci-dessus.
Nom et Numéro de téléphone d'un représentant légal des enfants, joignable durant cette journée par la direction de l'Alaïa Chalet :
1/
2/
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement et des consignes de sécurité à respecter pour l'utilisation des infrastructures, et d'en avoir informé mon ou mes enfants.
Date :
Signature :(Signature précédée de la mention "lu et approuvé")